

RÉUNION DU 24 JANVIER 2018

Convocation : 17 janvier 2018

Affichage : 26 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre janvier, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le dix-sept janvier, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Étaient présents : BARBÉ Stéphane, NÉE Marcel, COLARD Antoinette, ROINÉ Philippe, TRAVERS Chantal, LEPLEY Laurence, AUBRY Gérard, BIENFAIT Emmanuelle, RENAN Loïc, GALLE Sandrine, ROULLAND Alain, LEPOITTEVIN Béatrice, KRYSTEK Betty.

Absents excusés : DESMEULLES Sébastien (pouvoir donné à Emmanuelle BIENFAIT), GOUPILLOT Sylvie.

Secrétaire de séance : AUBRY Gérard

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 10 janvier 2017, celui-ci est adopté à l'unanimité.

URBANISME

Permis de Construire :

- HOUGUET Christophe et LEGRAND Jessie – 2 Le Clos de la Boulangerie : Construction d'un garage accolé.

Déclarations Préalables :

- HAMEL Didier – 18 Route de Hardinvast : Construction d'une véranda.
- COUSIN Marc – 29 Les Corbières : Construction d'une extension.
- SARL POSEIDON – Le Clos de la Boulangerie : Création d'un abri pour un surpresseur.

Certificats d'Urbanisme :

- Mairie de Tollevast – ZA Les Chèvres : Découpage d'une parcelle en deux.

Sur ce dossier, Monsieur le Maire indique qu'un nouveau projet de Maison d'Assistantes Maternelles est envisagé. Renseignements pris auprès des services compétents, étant donné que ce terrain fait partie du domaine privé de la commune et que la zone d'activités est également privée, la commune a le droit de redécouper cette parcelle, de la viabiliser et de la vendre en deux parties distinctes.

Considérant que la création de cette M.A.M. créerait un nouveau service à la population, et que le second terrain pourrait voir un autre service arriver par la suite, l'assemblée, à l'unanimité, donne son accord de principe pour la vente de ces terrains dans les conditions prévues ci-dessus.

BÂTIMENTS : SALLE POLYVALENTE

M. MÉTIVIER, architecte DPLG retenu pour réaliser la maîtrise d'œuvre, effectue une présentation de l'Avant-Projet Sommaire, nécessaire au dépôt des dossiers de subventions. Comme prévu lors de la réunion du 10 janvier 2018, cet Avant-Projet Sommaire découle de l'esquisse n°4, qui avait été retenue.

Monsieur le Maire en présente le plan de financement :

	Hors Taxes	Toutes Taxes Comprises
Montant des travaux	566 168 €	679 402 €
Maîtrise d'œuvre	56 617 €	67 940 €
Fonds d'Investissement Rural	100 000 €	100 000 €
Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux	249 114 €	249 114 €
F.C.T.V.A. récupérable à N+1 (prêt relais à prévoir)	135 880 €	135 880 €
Reste à charge pour la commune (Emprunt à prévoir en 2018)		262 348 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le principe de l'opération de salle polyvalente au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessus et autorise le Maire à faire les demandes de subventions nécessaires.

ACCESSIBILITÉ DES ESPACES PUBLICS

Ensuite, Monsieur le Maire présente à l'assemblée les travaux de mise en accessibilité envisagés en 2018 :

- Pose d'un nouveau revêtement au cimetière : celui-ci aurait pour but de recouvrir les allées d'un sol stable, qui permettrait aux personnes à mobilité réduite d'y circuler aisément. Une demande a été faite à l'architecte des bâtiments de France afin d'avoir son avis à ce sujet. Le matériau envisagé serait de l'arène granitique, pour un montant de 52 800 € HT, alors que la pose de béton désactivé reviendrait à 99 260 € HT.
- Remplacement de portes au groupe scolaire et à la salle des fêtes pour un montant de 15 000 € HT environ.

Ces travaux sont prévus dans le cadre de l'AD'AP en 2018 ou après. Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le principe de l'opération de mise en accessibilité d'espaces et de bâtiments publics pour l'année 2018 au vu du prévisionnel présenté. Il sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR.

DIRECTION DE LA GARDERIE ET DU CENTRE DE LOISIRS

Monsieur le Maire indique que les effectifs de garderie imposent la présence d'un agent titulaire du BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'accueil collectif de mineurs) ou du BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport) pour diriger le service de garderie périscolaire.

Une solution, déjà présentée en « commission personnel » est proposée à l'assemblée :

- La commune ne conventionne plus avec « Les Francas » et reprend la gestion du centre de loisirs en embauchant un directeur ou une directrice titulaire du BPJEPS. Ce nouvel agent pourrait ainsi gérer la garderie périscolaire, ainsi que le centre de loisirs des mercredis et des vacances. De plus, cet agent aurait également les compétences pour améliorer l'organisation sur le temps de la pause méridienne, et faire avancer le projet de « Point Rencontre Jeunes »
- Parallèlement à cela, un autre agent communal serait formé pour obtenir le BAFD. En effet, cela aurait pour avantage de pallier à une trop grande amplitude horaire et de ne pas imposer la présence systématique de l'agent titulaire du BPJEPS. Une alternance entre ces deux agents pourrait ainsi être mise en place dans le cadre de la garderie périscolaire.

L'assemblée décide, par 13 voix pour et une abstention, de donner son accord de principe pour cette organisation, et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour la mettre en place.

BIBLIOTHEQUE : ADOPTION DU REGLEMENT ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

M. le Maire demande à l'assemblée de le valider la proposition de règlement de la future bibliothèque, avec les horaires suivants :

- Mardi 16h30 / 18h30,
- Samedi 10h / 12h.

Après quelques ajustements, le conseil municipal, à l'unanimité, valide ce règlement.

Ensuite, le montant de l'inscription doit être fixé par l'assemblée. Après avoir entériné à l'unanimité la gratuité pour les enfants, trois tarifs sont proposés pour les adultes :

- Gratuit (3 voix)
- 5 € (10 voix)
- 10 € (1 voix)

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 600 € au Club Tollevastais de l'Amitié pour l'achat de fournitures nécessaires à la mise en place de l'entreprise.

MAINTENANCE DU POSTE DE RELEVAGE

L'assemblée, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer le contrat proposé par l'entreprise C.B.M. pour un montant de 395 € HT pour l'année 2018.

CHARTRE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la Charte d'entretien des espaces publics. Cette charte a pour but d'inciter les collectivités à traiter mieux, puis à traiter moins, pour enfin ne plus traiter du tout.

Par ailleurs, le conseil municipal est informé que, suite à la signature du niveau 3 de cette charte, des subventions sont envisageables pour l'achat de matériel non-polluant de désherbage. L'achat de ce type de matériel sera évoqué lors de l'élaboration du budget.

La commune ne désirant plus avoir recours à des produits phytosanitaires pour l'entretien de ses espaces publics, Monsieur le Maire propose d'adhérer au niveau 3 de cette charte (« ne plus traiter »).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte les termes du niveau 3 de la charte et autorise Monsieur le Maire à la signer,
- s'engage à ne plus utiliser ou faire utiliser de produits phytosanitaires pour entretenir les espaces communaux.

CONVENTION AVEC GRDF POUR L'INSTALLATION ET L'HÉBERGEMENT DES ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES A LA MISE EN PLACE DE L'INFRA-STRUCTURE DE TÉLÉ-RELEVÉ DES COMPTEURS COMMUNICANTS POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, la pose sur la commune d'une infrastructure de télé-relève pour les compteurs gaz. Celle-ci se compose d'une antenne et d'un coffret, qui pourraient être installés sur la partie haute de la commune, vers le stade.

PERSONNEL

Stéphane BARBÉ indique que le sujet du document unique doit être abordé, afin de prévenir, notamment, les Troubles Musculo-Squelettiques des agents.

Deux solutions ont été proposées : passer par une entreprise, pour un montant de 5400 €, ou prendre un stagiaire en Master, ce qui impliquerait un coût d'environ 2800 €. Ce stage, d'une durée de quatre à cinq mois débuterait au mois d'avril. Dans les deux cas, une étude serait faite, le document unique rédigé, et l'ergonomie des postes de travail serait revue. La commission s'est prononcée en faveur de la deuxième solution, au vu du tarif présenté. De plus, une compensation financière par l'Etat est prévue, d'un montant de 1258 €. L'assemblée donne son accord de principe.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Logement du Presbytère : Les locataires ont envoyé leur préavis, et le logement sera à nouveau disponible à compter du 10 avril. Une annonce sera publiée prochainement pour trouver de nouveaux locataires.
- Convention de participation aux frais de fonctionnement des stades : Pour répondre à la question d'Alain ROULLAND au précédent conseil, Stéphane BARBÉ indique qu'une réunion entre les élus des sept communes concernées a été programmée le 7 février 2018 en mairie de Tollevast. L'état des lieux étant effectué, la signature de la convention devrait intervenir prochainement.
- Fibre optique : Des travaux pour le passage de la fibre optique vont être réalisés pendant les vacances d'hiver entre le carrefour des « Chênaies » et le « Beau Parlé ». Sur la première partie, soit jusqu'au STOP des Corbières, la tranchée sera réalisée au milieu de la route, mais du STOP des Corbières jusqu'à l'intersection du « Cable », la tranchée sera réalisée en bord de rive. Une déviation sera mise en place à cette occasion. Monsieur le Maire précise que ces travaux n'impliquent pas l'arrivée de la fibre chez les particuliers. Il ne s'agit que d'un passage entre relais, l'équivalent des lignes Haute-Tension en électricité.
- La prochaine réunion se tiendra le mercredi 28 février 2018 à 20h30

Fin de la séance : 23h00